

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Décret n°95-636 du 6 mai 1995

Exercice 2011



Renouvellement
conduite rue principale
à Hecken



Renouvellement
conduite rue des vergers
à Gildwiller



Renouvellement
conduite à Diefmatten

SOMMAIRE

I)	Les caractéristiques générales du service.....	3
a)	Objet.....	3
b)	Conditions particulières.....	3
c)	La nature exacte des compétences	3
d)	Travaux nécessaires au fonctionnement du service	4
e)	Les responsabilités civiles et pénales	4
II)	Présentation Générale du Syndicat Intercommunal	4
a)	Localisation des principaux points de prélèvement et capacité	4
b)	Les ouvrages de stockage.....	5
c)	Plan simplifié du réseau	6
d)	Coupe schématique du réseau	6
e)	Schéma d'alimentation en eau du SIAEP	7
f)	Les Abonnés	8
g)	Caractéristiques du réseau.....	8
h)	Volumes produits	8
i)	Volumes distribués.....	9
j)	Evolution de la distribution.....	9
k)	Indice linéaire de pertes en réseau.....	10
l)	Evolution du rendement	10
m)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	10
III)	Qualité de l'eau	11
a)	Puits de Schweighouse :.....	11
b)	Puits d'Ammertzwiler :	11
c)	Qualité de l'eau du robinet.....	12
d)	Branchements en plomb	14
e)	Eau distribuée :.....	14
f)	Indice d'avancement de la protection de la ressource.....	14
IV)	Le prix de l'eau	15
a)	Détail du prix de l'eau	15
b)	Récapitulatif du prix de l'eau	15
c)	Facture type pour une commune de moins de 400 habitants	17
d)	Facture type pour une commune de plus de 400 habitants	18
e)	Taxe et frais annexes	19
1)	Taxe de branchement	19
2)	Participation aux frais de gestion :	19
V)	Investissements réalisés par le SIAEP en 2011.....	19
VI)	Suivi de travaux réalisés par le SIAEP.....	20
VII)	Les dettes du Syndicat.....	20
VIII)	Travaux d'entretien en 2011	21
IX)	Bilan d'exploitation.....	21
a)	Dépenses d'exploitation	21
b)	Recettes d'exploitation.....	22
X)	Prévisions investissements et travaux	22
	ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse	23

EXERCICE 2011

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

l) Les caractéristiques générales du service

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire des 10 communes rurales adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiler Balschwiler et environs.

a) *Objet*

Le SIAEP exerce d'une part les activités de production d'eau potable par l'exploitation des puits d'Ammertzwiler et de Schweighouse et d'autre part la distribution sur l'ensemble des 10 communes : Ammertzwiler, Balschwiler, Bernwiler, Buethwiler, Diefmatten, Eglingen, Falkwiler, Gildwiler, Hagenbach & Hecken.

b) *Conditions particulières*

Les travaux d'extension, de modification, d'entretien, de réparation et de branchement sur le réseau d'eau potable sont effectués par l'entreprise SOGEST dans le cadre d'un marché négocié à bons de commande avec effet au 01/07/2009 en application des articles 35, 65, 66 & 71. La durée du contrat est fixée à 2 ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour une période de 2 ans. Les commandes des travaux se font au fur et à mesure des besoins et à la demande du Syndicat.

L'entretien du matériel de pompage et la surveillance des sites d'Ammertzwiler, des réservoirs de Gildwiler d' Hagenbach et les puits de Schweighouse sont assurés par la Société 2CAE. La durée du contrat est fixée à un an, reconductible chaque année.

c) *La nature exacte des compétences*

Le service est exploité en régie.

Il concerne l'entretien, le fonctionnement et l'investissement continu des ouvrages, toutes les relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation de branchement, relevé d'eau, renseignements, conseils etc...) et la facturation d'eau.

Une secrétaire, un technicien et ponctuellement des releveurs assurent le service aux abonnés du Syndicat d'eau.

d) Travaux nécessaires au fonctionnement du service

Les travaux de réparation et renouvellements des réseaux jusqu'au compteur inclus sont à la charge du Syndicat. Lors de la réunion du 24/01/2006, le Comité Directeur a décidé l'installation systématique de bornes de comptage en limite de propriété en cas de réparation de fuite, ou de remplacement de conduite ou de rétablissement de branchement. Le SIAEP restant responsable jusqu'au compteur. Les compteurs en service appartiennent au Syndicat qui les louent aux abonnés.

e) Les responsabilités civiles et pénales

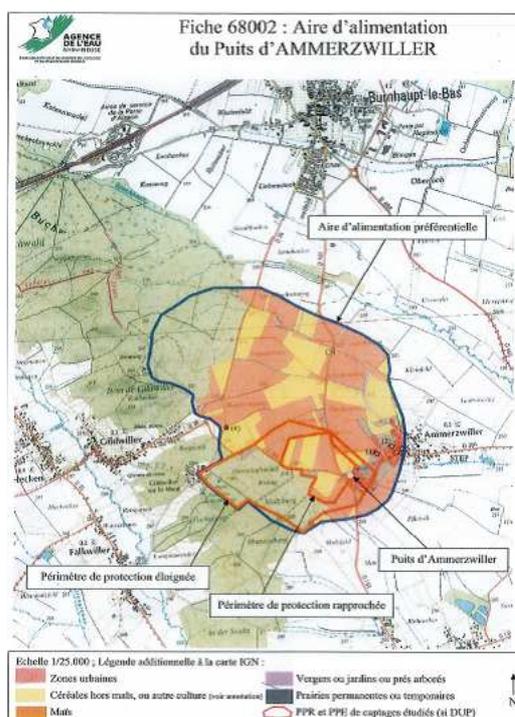
Le SIAEP est responsable de la qualité de l'eau distribuée. Il est responsable des dommages liés à l'existence des ouvrages dont il est propriétaire. Il a le devoir d'information à l'égard des usagers.

II) Présentation Générale du Syndicat Intercommunal

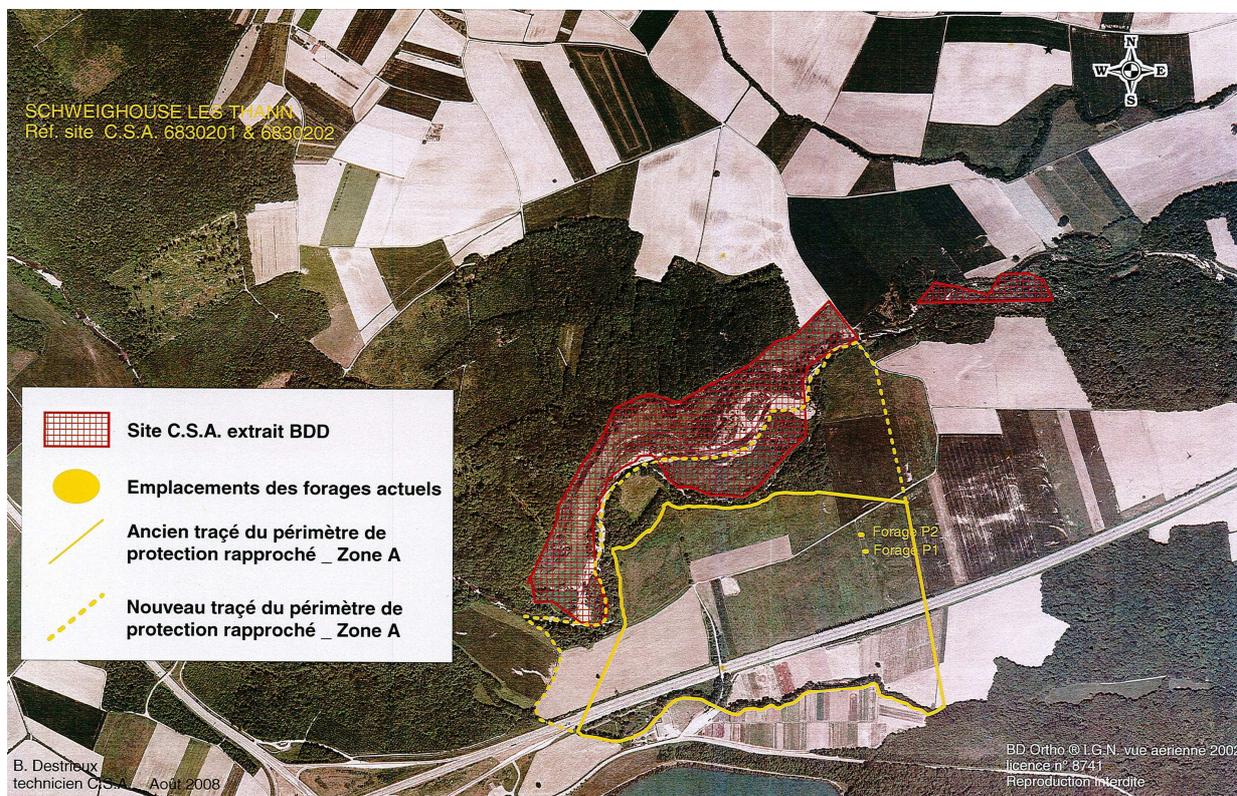
a) Localisation des principaux points de prélèvement et capacité

Le SIAEP d'Ammertzwiler Balschwiller et environs est alimenté par le puits d'Ammertzwiler (DUP du 1^{er} avril 1977 – arrêté n° 49954) et les 2 puits de Schweighouse (DUP du 02 avril 2009 – arrêté n°2009 09219).

- Puits d'Ammertzwiler : pompe avec variateur de vitesse de 10 à 40 m3/h



- Puits n°1 de Schweighouse : débit de 50 m³/h
- Puits n°2 de Schweighouse : débit de 70 m³/h.

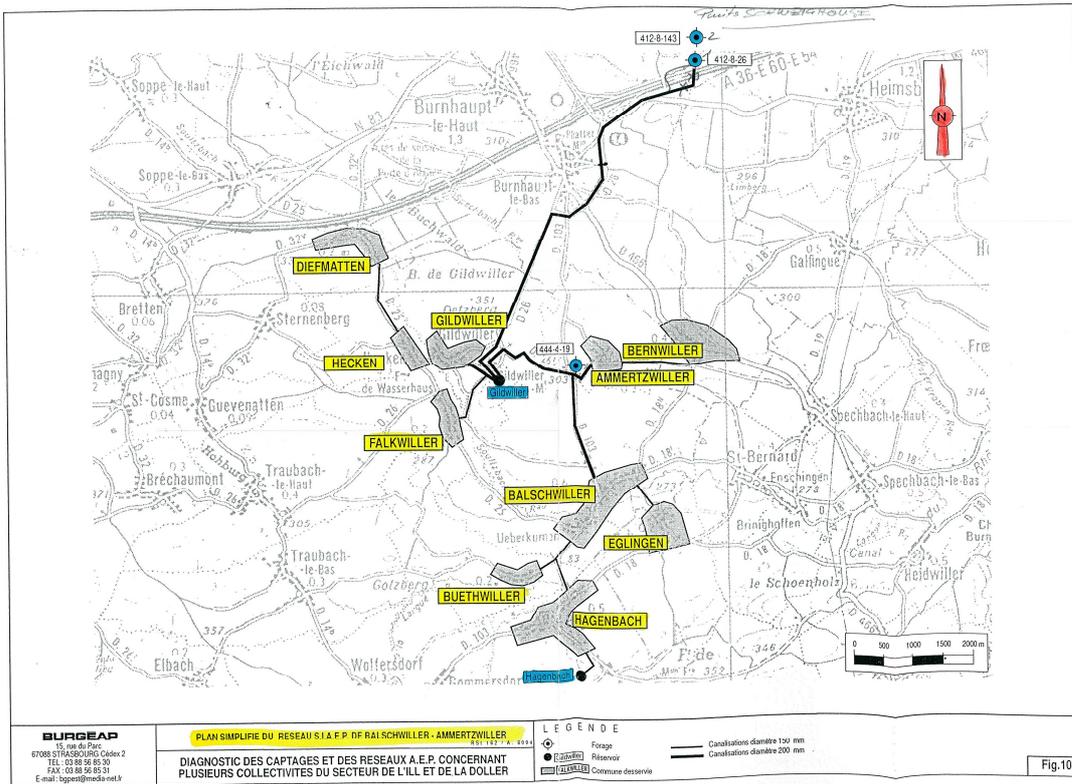


Il existe une convention d'entraide de service public d'eau potable entre le SIAEP de la Vallée de la Doller et notre Syndicat. Chacune des deux collectivités s'engage à aider, au mieux de ses possibilités, la collectivité qui sollicite une fourniture de secours d'eau potable. Cet engagement porte sur les volumes ainsi que sur la rapidité de mise en œuvre.

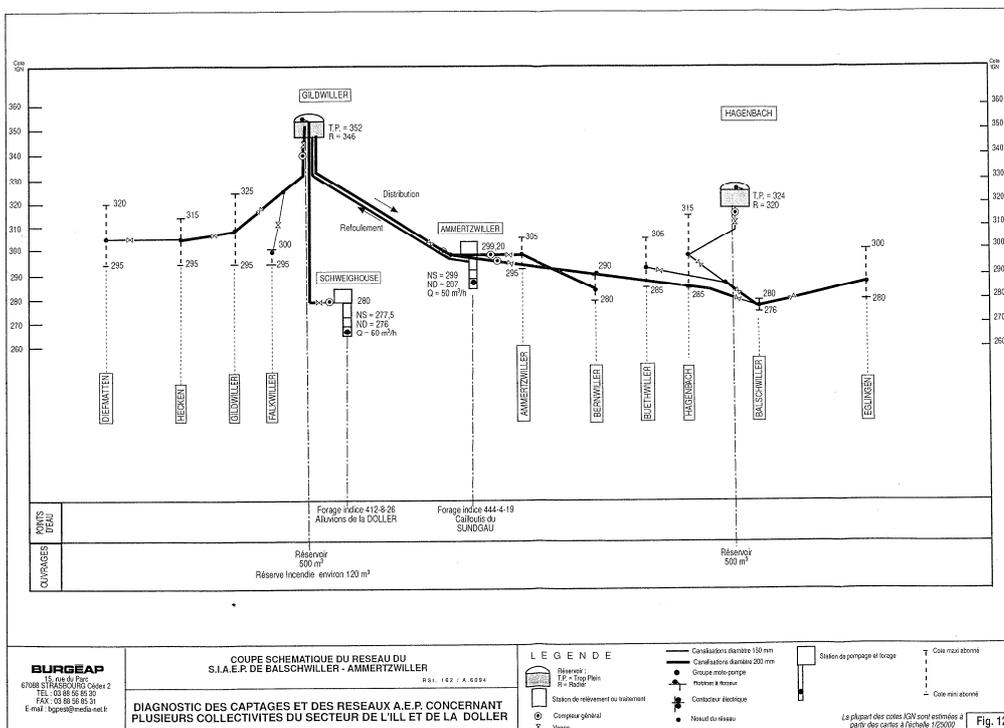
b) Les ouvrages de stockage

Réservoir de Gildwiller le Mont : capacité de 600 m³ – mis en service en 1959
 Réservoir de Hagenbach : capacité de 400 m³ – mis en service en 1967

c) Plan simplifié du réseau



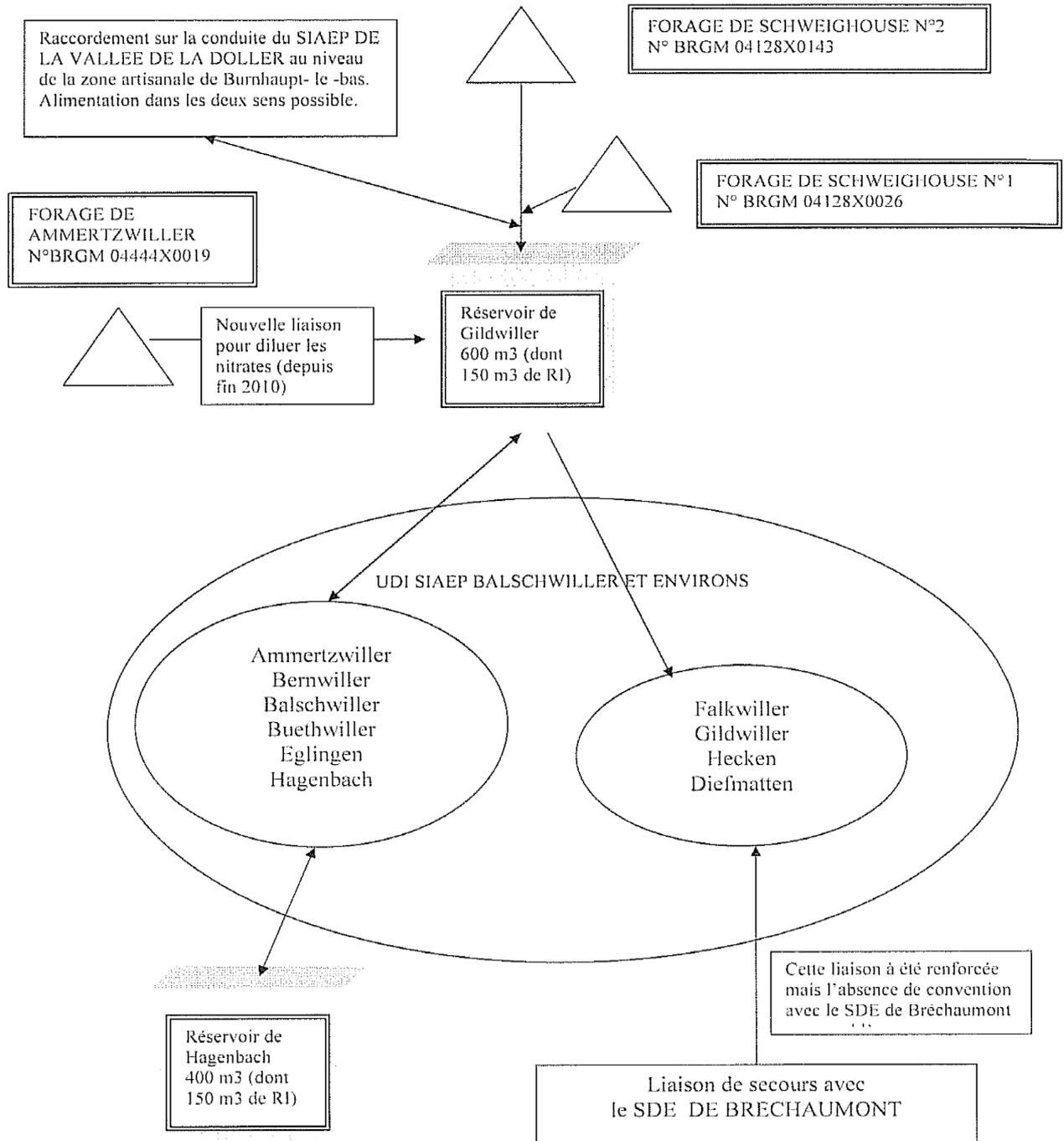
d) Coupe schématique du réseau



e) Schéma d'alimentation en eau du SIAEP

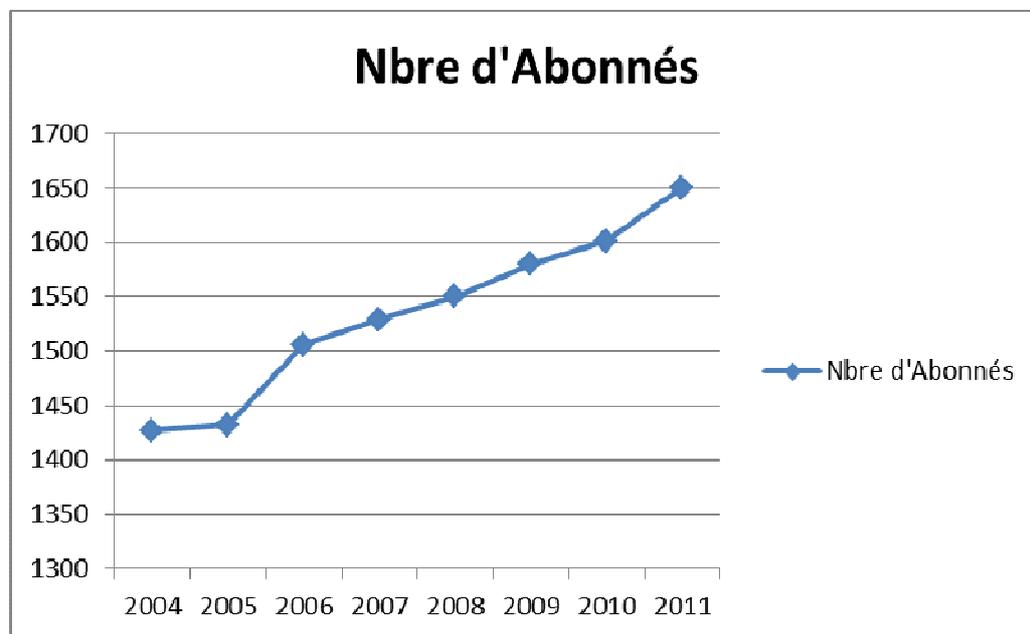
Visite JM du 18/10/11

SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU DU SYNDICAT AMMERTZWILLER - BALSCHWILLER ET ENVIRONS (UGE N° 504)



f) Les Abonnés

Le Syndicat d'Ammertzwiller Balschwiller et environs regroupe 10 communes soit une population de 4334 habitants et 1650 abonnés.



g) Caractéristiques du réseau

Le SIAEP fournit en eau ses abonnés par 56.4 km de réseau de canalisations en fonte sur domaine public. 50 % du réseau de distribution date de la création du Syndicat (début des années 1960).

h) Volumes produits

En 2011 un volume de 253 307 m³ a été pompé et se répartit de la façon suivante :

Ammertzwiller	156 522 m ³	(62 %)
Schweighouse	<u>96 785 m³</u>	(38 %)
Total	253 307 m ³	

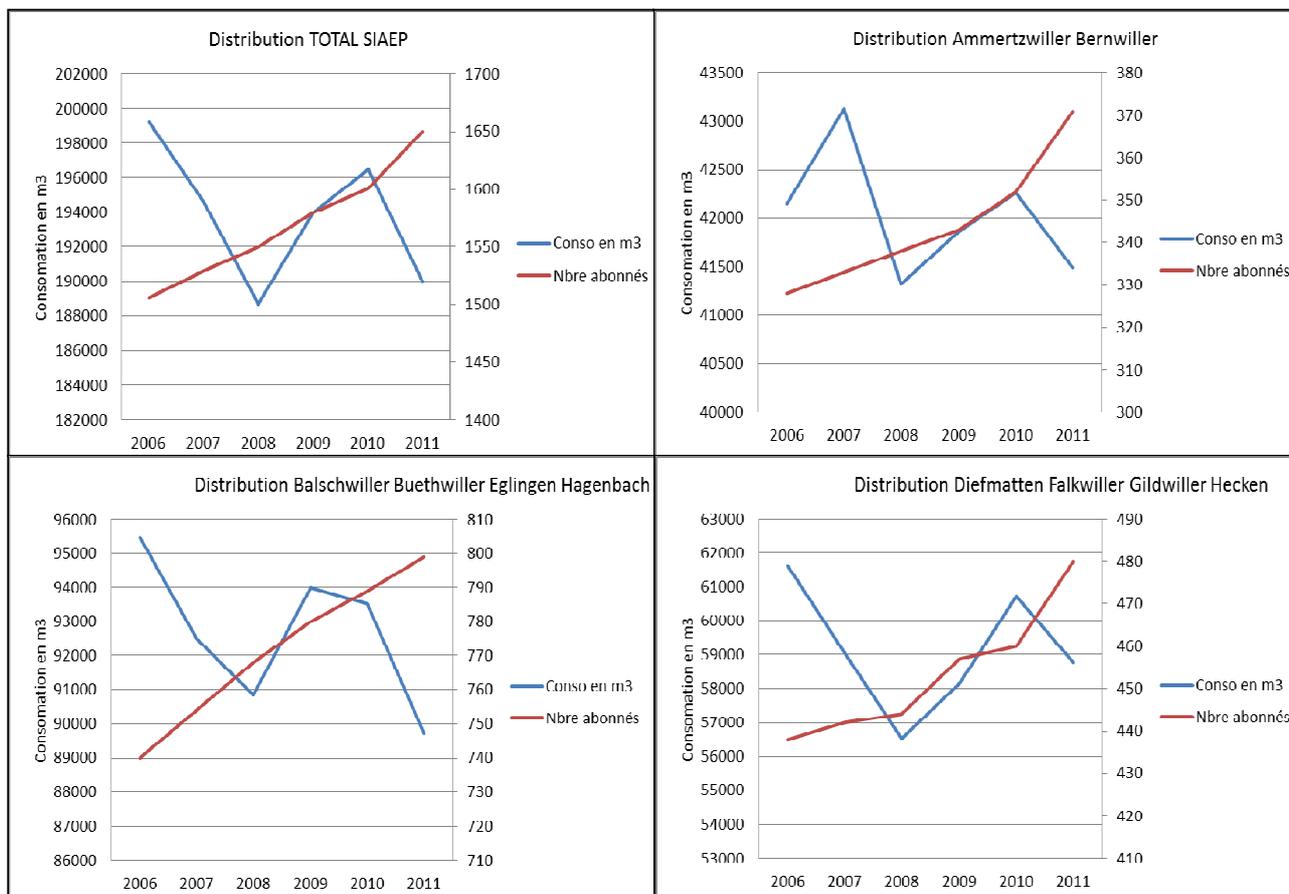
i) Volumes distribués

En 2011, un volume de 189 989 m³ a été facturé et se répartit de la façon suivante :

Ammertzwiller	16 604 m ³
Balschwiller	35 539 m ³
Bernwiller	24 887 m ³
Buethwiller	10 662 m ³
Diefmatten	14 986 m ³
Eglingen	14 828 m ³
Falkwiller	8 926 m ³
Gildwiller	13 378 m ³
Hagenbach	28 694 m ³
Hecken	<u>21 485 m³</u>
Total	189 989 m ³

Soit une baisse de vente d'eau de 3,3 % par rapport à l'année 2010.

j) Evolution de la distribution

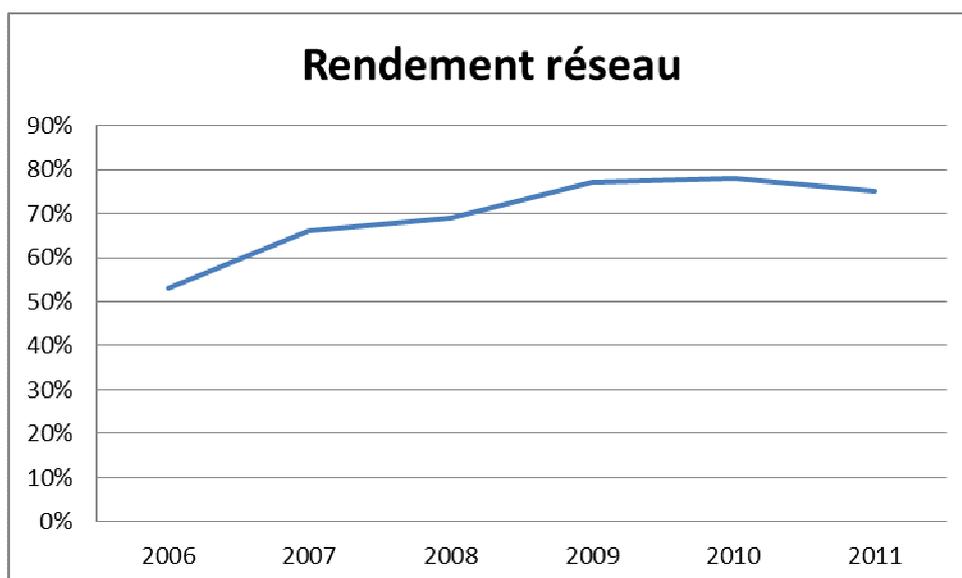


k) Indice linéaire de pertes en réseau

3.07 m³/km/jour

l) Evolution du rendement

Au courant de l'exercice 2011, 253 307 m³ d'eau ont été pompés pour un volume de 189 989 m³ effectivement facturés, soit un rendement de 75 %.



m) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

		Points
Mise à jour annuelle du plan	oui	20
Information structurelles sur chaque tronçon	oui	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	non	0
Localisation et description des ouvrages annexes	oui	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	oui	10
Localisation et identification des interventions	oui	10
Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements		5
Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations		5
Mise en œuvre plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		10
		TOTAL 80 points

III) Qualité de l'eau

Aucun problème bactériologique de l'eau n'a été rencontré en 2011.

a) Puits de Schweighouse :

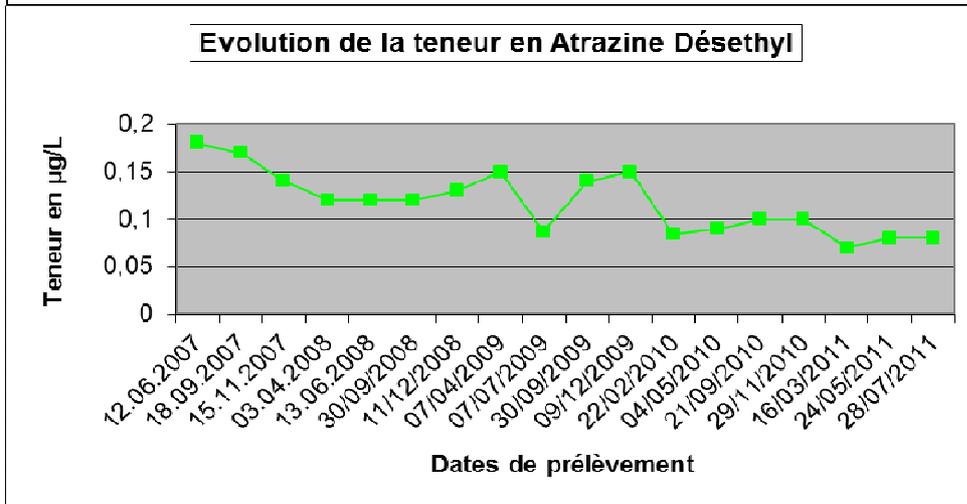
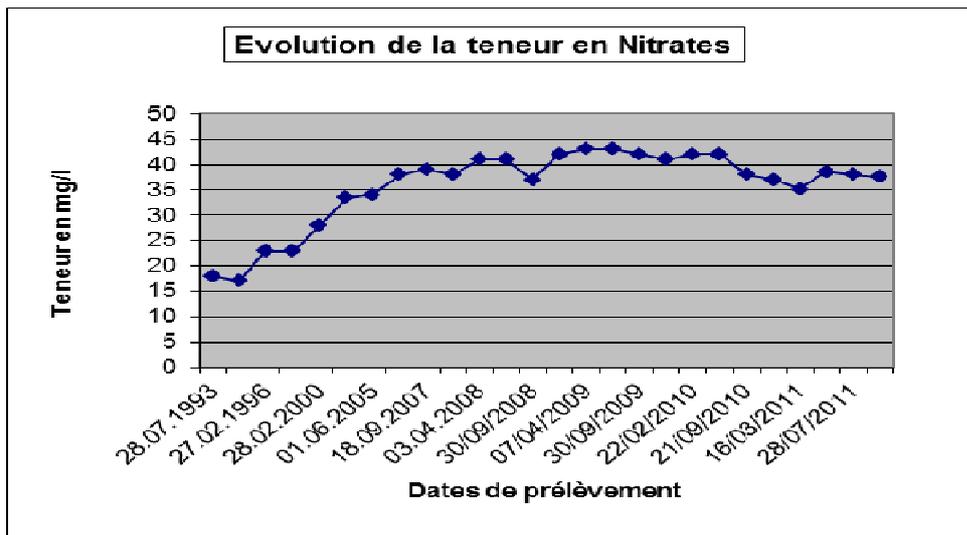
Eau brute, très légèrement acide, douce et faiblement minéralisée dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

b) Puits d'Ammertzwiller :

Eau brute, neutre, de dureté et de minéralisation moyennes dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

Nous restons attentifs aux teneurs en atrazine et nitrates au puits d'Ammertzwiller.

Tous les 3 mois, des analyses d'auto contrôle sont effectuées afin de suivre au mieux leurs évolutions.



c) Qualité de l'eau du robinet



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars-alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Clé Administrative G&ajot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars-alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2011

S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER

ORIGINE DE L'EAU

Le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER (4195 habitants)⁽¹⁾ est alimenté en eau par 3 forages. (2 dit de Schweighouse, en appoint 1 dit d'Ammertzwiller) et d'un appoint du S.I.A.E.P. de Bréchaumont et environs. Les ressources du S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER ont été déclarées d'utilité publique le 01/04/1977 et le 02/04/2009 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

12 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par Eurofins IPL environnement, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 12 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 18,5^{°f} (degré français)
- pH : 7,0

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 25,0 mg/l
- Teneur maximale : 31,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures : 29,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 9,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à des teneurs inférieures ou égales à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2011, l'eau produite et distribuée par le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- Une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- Une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

- | | |
|--|--|
| <p>— QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.</p> | <p>— DURETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.</p> |
| <p>— NITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.</p> | <p>— SODIUM : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.</p> |
| <p>— PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).</p> | <p>— CHLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.</p> |
| <p>— ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.</p> | <p>— FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).</p> |
| <p>— ELEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.</p> | <p>— COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV) : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.</p> |

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et faites-les changer s'il y a du plomb. Ne raccordez jamais l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau liée à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

d) **Branchements en plomb**

Suite au décret du 4 novembre 2002, une étude a été menée par I R H de Nambenheim. Son rapport a été remis au SIAEP le 19/01/2005. Aucune conduite en plomb n'a été répertoriée, le risque d'avoir des teneurs en plomb non conformes au robinet de l'utilisateur semble donc limité au domaine privé.

e) **Eau distribuée :**

L'eau du SIAEP d'Ammerzwiller Balschwiller & environs est distribuée sans traitement.

- 12 prélèvements d'eau ont été réalisés. L'eau produite et distribuée est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.
- 0 analyse non conforme aux limites de qualité réglementaire
- Taux de conformité : 100%

f) **Indice d'avancement de la protection de la ressource**

UGE : 0504 S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL
Adr : MAIRIE
2 RUE DE L'ECOLE
68210 AMMERTZWILLER

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau au 01/01/2012 (P 108.3)

Cote nationale	Nom du captage	Débit	Parti repris (0/100)	St. (N/TE)	Debut Date	Avis biologique Date	Récev. Date	D'UQ Date	Indice
068000553	FORAGE SYNDICAL	192	0	TE		03/07/1975		01/04/1977	00%
068002103	FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°1	192	N	TE	23/09/2003	20/11/2005	17/06/2008	02/04/2009	60%
068003387	FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°2	192	N	TE	23/09/2003	20/11/2005	17/06/2008	02/04/2009	60%
Indice consolidé /UGE									66,7 %

IV) Le prix de l'eau

a) *Détail du prix de l'eau*

Pour l'ensemble des abonnés, le prix de l'eau était en 2011 de 1.53 €HT/m³ (délibération du Comité Directeur du 17/03/2011).

Au prix de l'eau se rajoute :

- Une location de compteur à 10,- €HT par semestre soit 20,- €HT par an, (délibération du Comité Directeur du 10/03/2009).
- Une part fixe par logement pour entretien et renouvellement de réseau de 15 € HT par semestre soit 30,- €HT par an a été instaurée en 2010 (délibération du Comité Directeur du 02/03/2010).
- La taxe antipollution :

Depuis le début de l'année 2008, cette taxe antipollution a été uniformisée pour les communes de plus de 400 habitants à 0.432€HT/m³.

Cela concerne les communes de Balschwiller, Bernwiller, Hagenbach et Hecken.

En 2011 la taxe antipollution pour les communes de moins de 400 habitants est de 0.346 € HT/m³. Cette taxe est évolutive et atteindra 100 % du taux plein en 2012.

Cela concerne les communes d'Ammertwiller, Buethwiller, Diefmatten, Eglingen, Falkwiller et Gildwiller.

A cela s'ajoute une redevance pour prélèvement en eau souterraine que l'Agence de l'Eau nous facture (volume d'eau prélevé dans la nappe).

Pour l'année 2011, cette taxe est de 0.07 €HT/m³.

LA TVA au taux de 5.5% s'applique sur le prix de l'eau, la location du compteur et à toutes les taxes.

Produit de la vente d'eau pour l'année 2011 : 285 931,51 €

b) *Récapitulatif du prix de l'eau*

- Commune de - de 400 habitants

nature du poste	Année 2011 Pour 120 m ³	Année 2010 pour 120 m ³	Variation en % entre 2010 et 2011
Abonnement annuel	20,00	20,00	0%
Prix m ³ d'eau	183,60	180,00	2%
Entretien renouvellement réseau	30,00	30,00	0%
Red prélèvement eau souterraine	8,40	7,20	16%
taxe antipollution	41,52	31,08	33%
TVA 5,5%	15,59	14,75	5.7%
Total 120 m³ €TTC	299,11	283,03	5.7%

Prix moyen de l'eau pour une consommation annuelle de 120 m³ : 2.49 €TTC/m³

- Commune de + de 400 habitants

nature du poste	Année 2011 Pour 120 m3	Année 2010 pour 120 m3	Variation en % entre 2010 et 2011
Abonnement annuel	20,00	20,00	0%
Prix m3 d'eau	183,60	180,00	2%
Entretien renouvellement réseau	30,00	30,00	0%
Red prélèvement eau souterraine	8,40	7,20	16%
taxe antipollution	51,84	51,84	0%
TVA 5,5%	16,16	15,89	1.7%
Total 120 m3 €TTC	310.00	304.93	1.7%

Prix moyen de l'eau pour une consommation annuelle de 120 m3 : 2.58 €TTC/m3.

c) Facture type pour une commune de moins de 400 habitants

S.I.A.E.P. Ammertzwiller - Balschwiller
 2 rue de l'école
 68210 AMMERTZWILLER
 Tél : 03 89 25 34 09 Fax 03 89 25 92 41
 siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr

Facture	
N° 2011-041-000096	Le 29/03/2011

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 06/05/2011

*****FACTURE EAU*****

TRESORERIE DE DANNEMARIE
 35, rue de Bâle
 68210 DANNEMARIE
 Tél 03 89 25 00 51

n° TVA intracommunautaire
 FR 1727680039800014

Commune de - de 400 habitants
68210 AMMERTZWILLER

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :	Période facturée : du 26/09/2010 au 25/03/2011
	68210 AMMERTZWILLER

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
	4732	4852	120	15/03/2011

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
PRIX M3	120	1,53000	183,60	5,50
Location de Compteur	1	10,00000	10,00	5,50
Red prélèvement eau souterrain	120	0,07000	8,40	5,50
Ent. renouvellement réseaux	1	15,00000	15,00	5,50
			217,00	
Redevance Pollution de l'eau	120	0,34600	41,52	5,50
Organismes Publics			41,52	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
258,52	Eau	1	258,52	5,50	14,22
			Total TVA :		14,22

NET A PAYER : 272,74 euros

Vous trouverez en annexe le rapport de l'A R S sur la qualité de l'eau du robinet pour l'année 2010.

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

MODALITES DE PAIEMENT :
 - En espèces à la Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle
 - Virement bancaire BANQUE DE FRANCE 30001 00581 E6870000000 08
 - Chèque Bancaire : Libellé au nom du "Trésor Public" et adressé à la
 Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE
 FACTURE EAU SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER & ENVIRONS

Facture Ammertzwiller 2011/01
Coll : 98 Nat : 01 Clé1 : 2 Clé2 : C
Numéro : 2011-041-000096
Echéance : 06/05/2011
NET A PAYER .. : 272,74 euros

d) Facture type pour une commune de plus de 400 habitants

S.I.A.E.P. Ammertzwiller - Balschwiller
 2 rue de l'école
 68210 AMMERTZWILLER
 Tél : 03 89 25 34 09 Fax 03 89 25 92 41
 siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr

TRESORERIE DE DANNEMARIE
 35, rue de Bâle
 68210 DANNEMARIE
 Tél 03 89 25 00 51

n° TVA intracommunautaire
 FR 1727680039800014

Facture	
N° 2011-045-000392	Le 01/04/2011

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 06/05/2011

*****FACTURE EAU*****

Commune de + de 400 habitants
68210 BALSCHWILLER

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :	Période facturée : du 26/09/2010 au 25/03/2011
	68210 BALSCHWILLER

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
	3149	3269	120	15/03/2011
68210 BALSCHWILLER				

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
PRIX M3	120	1,53000	183,60	5,50
Location de Compteur	1	10,00000	10,00	5,50
Red prélèvement eau souterrain	120	0,07000	8,40	5,50
Ent. renouvellement réseaux	1	15,00000	15,00	5,50
			217,00	
Taxe Antipollution	120	0,43200	51,84	5,50
Organismes Publics			51,84	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
268,84	Eau	1	268,84	5,50	14,79
	Total TVA :				14,79

NET A PAYER :	283,63 euros
----------------------	---------------------

Vous trouverez en annexe le rapport de l'A R S sur la qualité de l'eau du robinet pour l'année 2010.

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

MODALITES DE PAIEMENT :
 - En espèces à la Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle
 - Virement bancaire BANQUE DE FRANCE 30001 00581 E6870000000 08
 - Chèque Bancaire : Libellé au nom du "Trésor Public" et adressé à la
 Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE
 FACTURE EAU SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER & ENVIRONS

Facture Balschwiller 2011/01
Coll : 98 Nat : 01 Clé1 : 9 Clé2 : Y
Numéro : 2011-045-000392
Echéance : 06/05/2011
NET A PAYER .. : 283,63 euros

e) *Taxe et frais annexes*

1) Taxe de branchement

La taxe de branchement demandée pour tout logement neuf ou rénové, hangar agricole, atelier commercial ou artisanal est de 478.40,- € TTC suite à la délibération du Comité Directeur du 17/03/2011.

2) Participation aux frais de gestion :

Le montant perçu pour la participation aux frais de gestion (15 %) s'élève à : 12 472,89 € HT

V) Investissements réalisés par le SIAEP en 2011

Renouvellement de réseaux et mise en place de bornes de comptage

- 7 bornes de comptage ont été posées suite à des ruptures de canalisation ou reprise de branchements particuliers : 12 876 € HT.

Renouvellement du réseau et reprise de branchements à Eglingen

Réception des travaux sans réserve le 07/07/2011
Coût total de l'opération : 260 000 € HT.
Financement sur budget 2011 : 98 000 € HT

Liaison station de pompage /réservoir de Gildwiller

Réception des travaux sans réserve le 11/08/2011
Coût total de l'opération : 260 000 € HT.
Financement sur budget 2011 : 60 000 € HT

Renouvellement du réseau et reprise de branchements à Gildwiller

- Pose de 350 m de conduite principale en fonte ductile (rue des vergers),
 - Reprise de 20 branchements,
 - Pose de 2 poteaux incendie prise en charge par la Commune de Gildwiller.
- Coût total de l'opération : 48 000 € HT

Renouvellement du réseau et reprise de branchements à Diefmatten

- Pose de 1.2 km de conduite principale en fonte ductile
 - Reprise de 52 branchements,
 - Pose de 4 poteaux incendie prise en charge par la Commune de Diefmatten.
- Coût total de l'opération : 165 000 € HT

Renouvellement du réseau et reprise de branchements à Ammertzwiller

- Pose de 190 m de conduite principale en fonte ductile (place de l'Eglise),
 - Reprise de 10 branchements,
 - Pose de 3 poteaux incendie prise en charge par la Commune d'Ammertzwiller.
- Coût total de l'opération : 59 000 € HT

Renouvellement du réseau et reprise de branchements à Hecken

- Pose de 480 ml de conduite principale en fonte ductile (rue principale),
- Reprise de 30 branchements,
- Pose de 4 poteaux incendie prise en charge par la Commune de Hecken.

La totalité de l'opération a été préfinancée par la commune de Hecken. L'investissement incombant au SIAEP sera pris en compte sur le budget 2012.

Radio : entre station pompage Ammertzwiller et Siège du Syndicat

Coût total de l'opération : 5 500 € HT

Pompe : Renouvellement et réparation de la pompe de la station de pompage d'Ammertzwiller

Coût total de l'opération : 6 000 € HT

Plantation miscanthus

- Complément de plantation de miscanthus pour 2 500 € HT.

Divers

- Des compteurs ont été achetés pour 4 953 € HT
- Achat matériel mobilier pour 2 300 € HT
- Acquisition d'un véhicule plus équipement pour 14 500 € HT

VI) Suivi de travaux réalisés par le SIAEP

Branchements neufs :

15 bornes de comptage pour nouveaux branchements ont été posées : 26 549 € HT

Bornes de comptage renversées ou endommagées :

7 bornes de comptage ont été remplacées suite à des dégradations.

Poteaux d'incendie

Commune de Gildwiller : remplacement d'un PI

Commune de Buethwiller : remplacement d'un PI

VII) Les dettes du Syndicat

Au 31 décembre 2011, la dette du Syndicat Intercommunal était nulle.

VIII) Travaux d'entretien en 2011

20 interventions sur le réseau pour fuites :

Inventaire des fuites réparées en 2011

Communes	Réseau principal	Branchements particuliers	Poteaux D'incendie
Ammertzwiler	1		
Balschwiller	2	2	1
Bernwiller	2		
Buethwiller			
Diefmatten	5	1	
Eglingen	2		
Falkwiller			
Gildwiller	1		
Hagenbach	1	2	
Hecken			
TOTAL	14	5	1

Coût moyen d'une réparation de fuite sur réseau principal : 922- € HT

Coût moyen d'une réparation de fuite sur branchement particulier : 2 344- € HT

IX) Bilan d'exploitation

a) Dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Montants € HT
Charges de personnel	71 786 €
Analyses d'eau	2 741 €
Electricité	9 846 €
Redevances SMBM	6 158 €
Taxes	82 518 €
Entretien courant	27 653 €
Charges à caractère général	17 843 €
Autres charges de gestion courante	24 701 €

b) Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation	Montants € HT
Vente d'eau	285 931€
Taxes	89 074 €
Location de compteurs	32 780 €
Participation entretien réseau	54 105 €
Autres prestations de service	12 472 €

X) Prévisions investissements et travaux

- Renouvellement de branchements dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Changement de robinets vannes dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Achat terrains : Achat de 40 ares de terrains dans la zone du périmètre rapproché des puits de Schweighouse.
- Télégestion regard de comptage

Programme pluriannuel de renouvellement du réseau :

➤ Année 2012

- ✓ Reprise des branchements rue de la verdure à Hecken
coût prévisionnel 17 000,00 €
- ✓ Reprise des branchements rue des vergers à Bernwiller
coût prévisionnel 18 000,00 €
- ✓ Renouvellement conduite principale 250 ml + reprise de branchements rue de Mulhouse à Balschwiller
coût prévisionnel 90 000,00 €
- ✓ Renouvellement de 1000 ml conduite principale + reprise de branchements rue du 27 novembre à Balschwiller
coût prévisionnel 175 000,00 €

➤ Année 2013

- ✓ Renouvellement de 550 ml de conduite principale entre Balschwiller et Buethwiller

Coût prévisionnel 50 000,00 €

- ✓ Renouvellement de 400 ml de conduite principale + reprise de branchements rue de Cernay à Hagenbach
Coût prévisionnel 80 000,00 €

➤ **Année 2014**

- ✓ Renouvellement de 400 ml de conduite principale + reprise de branchements rue des Vosges à Balschwiller
Coût prévisionnel 80 000,00 €
- ✓ Renouvellement de 800 ml de conduite principale + reprise de branchements rue de Delle à Hagenbach
Coût prévisionnel 170 000,00 €

➤ **Année 2015 et au-delà**

- ✓ Retrofitage du réservoir de Gildwiller
- ✓ Renouvellement de conduite principale entre Hecken et Diefmatten
- ✓ Renouvellement de conduite principale entre Balschwiller et Eglingen
- ✓ Renouvellement de conduite principale + reprise de branchements rue de Mulhouse à Ammertzwiler
- ✓ Renouvellement de conduite principale + reprise de branchements rue de Hecken à Diefmatten
- ✓ Retrofitage du réservoir de Hagenbach

Ce rapport a été établi par le Président du SIAEP d'Ammertzwiler Balschwiller et environs, présenté dans les grandes lignes au Comité Directeur du 28 février 2012 adressé à M. le Sous-Préfet d'Altkirch, aux maires de 10 communes adhérentes ainsi qu'à l'Agence Rhin Meuse.

Ammertzwiler, le 30 avril 2012

ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse



Edition 2012
CHIFFRES 2011

L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

➤ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

➤ COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES 2011 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 177,27 millions d'euros dont 146 en provenance de facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances

en 2011 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2011 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)





Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau, en 2011, dans le bassin Rhin-Meuse

Pour dépolluer les eaux

- 54 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes

Pour préserver les ressources en eau potable

- 48 captages prioritaires en cours de protection (*captages dits Grenelle*)
- 28 883 hectares de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agroenvironnementales dont 7 000 hectares pour l'agriculture biologique
- 144 exploitations agricoles ayant réalisé des investissements dans le cadre du plan végétal environnement

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 1 386 kilomètres de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 714 hectares de surfaces de zones humides protégées
- 18 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique de cours d'eau*)
- 41% du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*)

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 106 contrats passés avec les communes pour la réduction de l'usage de produits phytosanitaires (*type "zéro phyto"*)
- 316 opérations en vue de réduire les rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

Pour la gestion solidaire des eaux

- Au titre des actions de solidarité internationale, 29 opérations et 518 500 personnes bénéficiaires des opérations engagées dans les pays en voie de développement
- Sur le bassin, 215 opérations liées à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



**le bassin
Rhin-Meuse**

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85



l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,2 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 240 communes.

sources : AERM 2010

Economie :
• Prix moyen de l'eau en France en 2009 : 3,62 euros/m³ ttc
(source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement)

Pour en savoir plus : www.eau-rhin-meuse.fr

Conception et réalisation : Département communication externe/documentation (AERM)
© mars 2012, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



www.lesagencesdeleau.fr